

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 13 février 2025

Présents : M. Le Clézio, M. Tranchant, Mme Gallois, Mme Depont, Mme Muller, M. Schwetterle, M. Rouzée, M. Barbier, M. Haerinck, Mme Gisclard, Mme Sow, Mme Beaudron, Mme Cresson, Mme Desmots.

M. Gigan assiste au conseil en observateur.

La séance débute à 18h10.

Monsieur Tranchant soumet au vote les deux comptes-rendus des séances de conseil d'administration précédentes (13 décembre et 07 novembre).

Madame Desmots est désignée secrétaire de séance.

Vote : 14 voix pour sans modifications.

- Dotation horaire globale (DHG)

M. Tranchant présente le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD), discuté en conseil pédagogique le 05/02. Il ne s'agit pas d'une répartition fine des heures, qui sera votée fin juin, mais d'une information sur d'éventuelles créations ou suppressions de postes.

La DHG est de 1032 heures, divisées en 907 heures postes (HP) et 125 heures supplémentaires annualisées (HSA). Il est impossible de distribuer plus de 907 HP. Cette dotation peut évoluer si la structure du lycée change (création ou suppression de filière, par exemple).

Le TRMD indique un besoin de 1027 heures. La différence entre les 1032 heures de la dotation et ces 1027 heures constitue les « heures non distribuées » qui seront converties en HSE à raison de 30 HSE par heure non distribuée. 905 HP ont été distribuées.

Dans la plupart des matières, le nombre de chaires est identique à 2023-2024. 3 blocs de moyens provisoires (BMP) ont été rajoutés après le conseil pédagogique en PSE, en éco-gestion et en gestion-administration, car trois enseignants dans ces matières ont obtenu un temps partiel.

- **Point à discuter : suppression d'un poste en électrotechnique.**

Si un enseignant est affecté sur le poste, les deux enseignants de génie mécanique qui enseignent actuellement en électrotechnique en CAP risquent de perdre des heures.

La direction académique propose d'ouvrir une demi-section Métiers de la Transition Numérique et Energétique (MTNE). La date limite de remontée des suppressions et créations de poste est le 07/03 ; si l'ouverture de la demi-filière MTNE est validée d'ici là, la suppression d'un poste en électrotechnique sera annulée et le poste pourra passer au mouvement.

Mme Beaudron demande combien de postes passent au mouvement en éco-gestion.

➔ Il y a 5 chaires en éco-gestion dont 2 qui passent au mouvement.

- **Point à discuter : situation de l'équipe d'éducation physique et sportive (EPS).**

Il y a actuellement 3 chaires et un BMP de 20h en EPS. Si ce BMP est converti en chaire, il ferait augmenter la consommation d'HP à un seuil supérieur à ce qui est autorisé (907 heures). Mais si la demi-section de MTNE ouvre, une nouvelle dotation sera attribuée à l'établissement en fin d'année qui permettra peut-être de créer une quatrième chaire en EPS ou d'avoir un BMP plus important, car les autres disciplines (en plus de l'électrotechnique) bénéficieront elles aussi d'HP supplémentaires.

Vote : 14 voix pour.

- Parcours en Y en fin de Terminale

M. Tranchant précise que ce point, déjà présenté en conseil pédagogique le 05/02, répondra à certaines des questions posées par les parents d'élèves, et M. Barbier dit qu'il fera l'objet d'une heure d'information syndicale à la rentrée.

M. Tranchant présente les modules qui seront proposés aux élèves pour le parcours « préparation à l'enseignement supérieur ».

Les élèves ont répondu à un sondage sur leur choix (parcours « insertion professionnelle » ou parcours « préparation à l'enseignement supérieur »). Une fiche dialogue est présentée ; elle a été distribuée le 13/02 aux élèves qui doivent la rendre le 07/03. Les équipes pédagogiques donnent ensuite leur avis sur le choix de l'élève, qui sera définitivement arrêté le 04/04.

Mme Gallois présente les 25h hebdomadaires de modules, pensés en fonction des cursus de BTS, et qui pourront varier en fonction des disponibilités des enseignants aussi sollicités pour les corrections d'examens.

M. Barbier demande s'il est possible de se porter volontaire pour enseigner un module si l'on n'a pas de classe de terminale, et si oui, quel sera le financement.

➔ C'est possible. Si les heures effectuées par l'enseignant dépassent son volume horaire habituel, le surplus ne pourra être payé que par le Pacte, si la mission correspond aux possibilités qu'il offre, à condition qu'il reste des parts de Pacte (il en reste actuellement 13).

Mme Beaudron demande s'il est possible d'enseigner dans une autre matière que sa discipline propre (ex : module culture numérique).

➔ Oui. Et les enseignants auront tous les élèves de Terminale mélangés, pas uniquement ceux de leurs classes.

M. Schwetterle demande quelles sont les dates du stage.

➔ Du 20/05 au 20/06, puis du 30/06 au 04/07. La présence des élèves au lycée est obligatoire entre le 23 et le 27 juin (épreuves de bac et révisions).

M. Rouzée demande comment sera géré l'équilibre entre les modules très demandés par les enseignants et ceux que personne ne voudra assurer.

➔ Les modules sont une proposition à affiner en fonction des réponses des enseignants et des élèves aux questionnaires.

M. Barbier demande quels sont les résultats du questionnaire élèves.

➔ 50 % des élèves ont répondu, et deux tiers d'entre eux choisissent le stage.

M. Barbier demande si un élève peut commencer le parcours « enseignement supérieur » et le quitter en cours de parcours s'il trouve un stage.

➔ Oui

Mme Depont présente le modèle de pré-convention et attire l'attention des membres du conseil sur le fait que si l'élève fait plus de 2 mois de stage, même consécutifs, dans la même entreprise, l'entreprise doit le rémunérer en plus de l'allocation accordée par l'Etat. Le stage du parcours « insertion professionnelle » ne peut en aucun cas permettre de rattraper des semaines de stage pour

le bac. Les stages manquants pour le bac doivent être rattrapés au plus tard pendant les vacances de printemps. Le suivi des stages se fera via un questionnaire en ligne, sans visite.

[Départ de M. Rouzée à 19h03]

Mme Cresson alerte sur le risque de décrochage des élèves.

M. Barbier demande s'il est prévu de préparer les élèves aux épreuves de rattrapage pendant le parcours « enseignement supérieur ».

➔ Ce n'est pas prévu.

- Séjour à Malte

8 élèves de la section européenne partent en stage à Malte du 20/05 au 14/06.

La Région a supprimé le financement aux parcours européens. Le reliquat des subventions des années précédentes a permis de fonctionner normalement cette année, mais M. Le Clézio s'interroge sur le financement des années à venir.

Dépenses :

- Billets d'avion (6 élèves et 4 profs) : 3252,30 €
- Hébergement, transport et placement des élèves en stage : 10 530 € (estimation)
- Crédit réception : 50 €
- Restaurant avec les élèves avant le départ : 500 €

➔ Total : 14 332,30 €

Recettes :

- Subvention Erasmus + : 6225,60 € (estimation)
- Budget d'Autonomie Educative (BAE) : 636,60 €
- Reliquat de la subvention Région : 5970,10 €
- Participation des familles : 250 € par famille (demande de fonds social possible)

Le budget du séjour à Malte avec une participation des familles à 250 € est soumis au vote : 13 voix pour (13 votants).

- Convention de prêt de l'exposition Rictus

Mme Gallois présente pour information la convention avec l'association Handi Val de Seine qui a prêté une exposition de portraits photographiques autour du handicap et a organisé un concert avec des résidents d'un établissement d'accueil médicalisé.

- Convention avec les EMIP (maintenance informatique)

Cette convention de maintenance concerne le réseau administratif du lycée. Le prix de la convention est de 96 centimes par élève.

Vote : 13 voix pour.

- Contrat avec ARD, le logiciel régissant le passage à la demi-pension

Les machines ont été achetées grâce à une subvention de la Région il y a 12 ans. Le contrat s'élève à 2437,79 € par an et il est signé pour une durée de 3 ans.

Vote : 13 voix pour.

- Contrat de maintenance des ascenseurs avec la société OLEOLIFT

Le montant du contrat s'élève à 4185,60 € par an. Il est d'une durée d'un an, avec reconduction expresse pendant deux ans.

Vote : 13 voix pour.

- Questions diverses

Les questions sur le parcours Y ont trouvé leurs réponses dans le point qui y a été consacré.

Les parents d'élèves demandent à avoir des éclaircissements sur le changement d'organisation du passage à la demi-pension depuis le mois d'octobre. Il n'y a plus d'appel par classe et cela créerait des bousculades.

- ➔ Ce changement a été fait à la demande des élèves pour fluidifier le passage et leur permettre de déjeuner avec des camarades d'une autre classe. La vie scolaire n'observe pas plus de bousculades qu'avant le changement ; il y a en revanche moins de retards en cours.

Les parents d'élèves soulèvent le problème de l'ouverture de la grille en dehors des horaires réguliers, notamment en cas des retards de transports.

- ➔ Le lycée est soumis au plan Vigipirate qui impose des horaires de fermeture. Il n'y a que trois assistantes d'éducation (AED) sur quatre : il est impossible d'ouvrir la grille à chaque élève qui arrive en retard. En revanche, la grille est ouverte en cas d'arrivée massive d'élèves liée à un retard de train ou de bus.

Les enseignants transmettent une question de Mme Chaussenery : Est-il possible d'offrir le repas de midi aux professionnels qui viendront faire passer les oraux de bac aux élèves de Terminale Métiers de la sécurité ?

- ➔ Oui, le repas est pris sur le budget de Mme Depont.

M. Haerinck alerte sur la disparition des tickets de transport en carton qui risque de poser problème pour les sorties scolaires.

La secrétaire de séance,
Mme DESMOTS Eléa



Le chef d'établissement,
M. TRANCHANT Emmanuel

